

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Convocations envoyées le 28 février 2019
Le Comité Syndical est composé de 20 délégués

SEANCE Ordinaire du 8 mars 2019 à 9h30

2019-07

AR PREFECTURE
017-200063667-20190308-2019_07-DE
Reçu le 13 / 03 / 2019

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi huit mars à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, au Thou, sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 11/20

M. JEAN-MARIE BODIN – M. CHRISTIAN BRUNIER - MME BRIGITTE DESVEAUX – M. ALAIN DRAPEAU - M. ROLAND GALLIAN - M. JEAN GORIOUX – M. ANTOINE GRAU - M. MICHEL MAITREHUT M. JEAN-PIERRE SERVANT - M. FRANÇOIS VENDITTOZZI – M. PAUL-ROLAND VINCENT.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS AVEC DELEGATION : 5

M. ROGER GERVAIS REMPLAÇAIT M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE
M. JOËL DULPHY REMPLAÇAIT M. RAYMOND DESILLE
M. VINCENT DEMESTER REMPLAÇAIT M. GUY DENIER
MME LINE LAFOUGERE REMPLAÇAIT M. DAVID BAUDON
M. YVES SEIGNEURIN REMPLAÇAIT MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 0/20

SECRETARE DE SEANCE : François VENDITTOZZI

AUTRES MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS SANS DELEGATION : 1

M. CHRISTIAN GRIMPRET

MEMBRES EXCUSES :

M. DAVID BAUDON- MME NATHALIE BOUTILLIER – M. DAVID CARON - M. GUY DENIER - M. RAYMOND DESILLE – M. EMMANUEL DEVAUD - M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE - M. WALTER GARCIA - MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE - M. JEAN-LOUIS LEONARD – M. JACQUES PIERARD – M. HERVE PINEAU.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Le comptable public du Syndicat mixte : M. Rodolphe GOANVIC.
Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET.

VOTE DE LA COTISATION 2019 DES COLLECTIVITES MEMBRES
ET DES MODALITES D'APPEL

**VOTE DE LA COTISATION 2019 DES COLLECTIVITES MEMBRES
 ET DES MODALITES D'APPEL**

Les statuts du Syndicat mixte pour le SCot La Rochelle Aunis prévoient une participation financière des collectivités membres au prorata de leur population.

M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, expose au Comité syndical que la **contribution des collectivités membres s'élève à 292.569 € pour 2019**, après estimation des charges de fonctionnement, soit au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2019, à **1,24€ par habitant**.

Le tableau suivant récapitule les cotisations 2019 des 3 collectivités membres sur cette base :

Collectivités membres	Population en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019	Cotisation 2019 par habitant	Total cotisation 2019
Communauté de Communes Aunis Atlantique	29 981	1,24 €	37 176,44 €
Communauté de Communes Aunis Sud	32 182	1,24 €	39 905,68 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	173 780	1,24 €	215 487,20 €
TOTAL	235 943	1,24 €	292 569,32 €

M. GRAU propose donc au Comité Syndical une cotisation 2019 par habitant de 1,24€ qui pourrait être appelée de la façon suivante :

Collectivités membres	Cotisation 2019 1,24€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds mars-19 1 ^{er} acompte 50%	Appel de fonds juin-19	Appel de fonds oct-19
			2 ^{ème} acompte 30%	3 ^{ème} acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	37 176,44 €	18 588,22 €	11 152,93 €	7 435,29 €
Communauté de Communes Aunis Sud	39 905,68 €	19 952,84 €	11 971,70 €	7 981,14 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	215 487,20 €	107 743,60 €	64 646,16 €	43 097,44 €
TOTAL	292 569,32 €	146 284,66 €	87 770,79 €	58 513,87 €

M. GRAU précise que le dernier versement pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE la cotisation 2019 des collectivités membres à **1,24 € par habitant** et approuve les **modalités d'appel** telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

DIT que cette délibération sera adressée aux collectivités membres pour notification,

AUTORISE le Président à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Au registre sont les signatures.

Pour le Président et par délégation,
 Le premier Vice-Président,
 Antoine GRAU



Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0